

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 7 juillet 2005-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Michel BABEL, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM.

Etaient invités :

- M. Christian BATAILLE, Député du Nord,
- M. Claude BIRRAUX, Député de Haute-Savoie,
- M. Gérard LONGUET, Sénateur de la Meuse,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC Meuse.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 30 mai 2005.

Le compte-rendu est approuvé sans observation.

M. le Préfet accueille M. VANSOEN, nouveau membre du bureau désigné par les représentants des syndicats lors de la dernière réunion plénière.

2) Communication de M. le Ministre délégué à l'industrie.

M. le Préfet informe les membres du bureau que le Ministre a tenu à souligner la qualité des recherches menées sur les trois axes prévus par la loi du 30/12/91. Près de 2,5 milliards d'euro ont été consacrés aux recherches dirigées par le CEA, l'ANDRA, le CNRS et les organismes universitaires. Il a rappelé que les trois axes (séparation-transmutation, stockage géologique, entreposage-conditionnement) sont complémentaires et ont bénéficié de 15 ans d'études, mais qu'ils ne sont cependant pas arrivés au même degré de maturité. Ainsi, la recherche sur le stockage devrait se poursuivre au-delà de 2006, mais la construction des installations de stockage pourrait débuter dès 2015 si le Parlement en prenait la décision. Il a également rappelé son attachement à la réversibilité et a indiqué que les recherches réalisées seront soumises à une revue nationale et internationale, en particulier par l'Autorité de sûreté.

Concernant le débat public, M. le Préfet précise que le calendrier n'est pas complètement arrêté. Deux réunions de lancement devraient avoir lieu entre le 13 et le 15 septembre à Bar le Duc et à Saint Dizier (l'une sur l'accompagnement économique). M. MERCADAL, Président de la CPDP, prévoit une réunion à Nancy axée sur les coûts de la gestion des déchets radioactifs et sur la solidarité avec les générations futures. M. le Préfet rappelle que le débat public est destiné à ouvrir le dialogue avec un maximum de personnes d'opinions différentes, et à informer le public sur les résultats acquis depuis 1991. A une question de M. MOUROT relative à une éventuelle augmentation du budget alloué à la CPDP, il répond qu'il ne détient pas d'information à ce sujet mais qu'il serait souhaitable que, en plus de la diffusion des documents par internet, une diffusion papier soit prévue pour toucher une population plus large.

3) Présentation du rapport de l'OPECST.

MM. BIRRAUX et BATAILLE, après avoir souligné le rôle clé de l'Office dans le processus ouvert depuis 1990, présentent les conditions d'élaboration du rapport et son contenu, comprenant la synthèse des résultats disponibles, des recommandations, notamment quant à l'information, et des conclusions politiques (cf document annexé).

En réponse à M. MOUROT, évaluant, compte-tenu des vitesses de migration estimées, à 800 ans le temps de retour des radionucléides à la biosphère (contre 300 000 ans selon l'ANDRA), MM. BIRRAUX et BATAILLE précisent que ces éléments doivent d'abord franchir la barrière de la matrice de confinement (verre) puis la barrière ouvragée avant d'atteindre la roche (qui constitue la troisième barrière), et que le franchissement de ces barrières représente à lui seul plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'années. Ce point fait l'objet de recherches en cours qui tiennent compte des éléments qui migrent le plus vite.

Selon M. MOUROT, des études montrent que le dioxyde de carbone n'est pas le seul responsable du réchauffement climatique. M. DOSE répond que les travaux les plus récents ont prouvé que le réchauffement climatique est d'origine anthropique et que seul un tiers pourrait être imputable à des causes naturelles. M. BATAILLE cite à ce sujet le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC/IPCC) qui attribue également l'augmentation des gaz à effet de serre à l'activité humaine.

Suite à l'intervention de M. MOUROT sur le temps de refroidissement du combustible usé MOX avant retraitement, M. BATAILLE indique une durée de 70 à 80 ans.

M. KAISER rappelle que le débat devrait porter davantage sur la gestion des déchets radioactifs que sur la politique énergétique de la France. Il estime que l'acceptation sociologique aurait dû être un préalable au lancement des recherches sur l'axe 2 de la loi. Il pense également que le stockage, même réversible, constitue une solution définitive et démobilisatrice et qu'il serait préférable d'opter pour une solution de gestion provisoire afin de laisser à la recherche la possibilité de trouver de nouvelles solutions au problème des déchets nucléaires.

M. BATAILLE expose que la loi sur la gestion des déchets radioactifs résulte d'un processus démocratique et que la France fait partie des rares pays qui font un effort important de recherche des meilleures solutions de gestion de leurs déchets. M. BIRRAUX indique qu'avant 1991, aucun programme sur la transmutation ou sur l'entreposage n'existait et que depuis, les avancées scientifiques ont permis de définir la transmutation comme un objectif ultime de la politique de gestion des déchets radioactifs. Il rappelle également que la transmutation conduira à la transformation d'actinides mineurs à très longue durée de vie en produits de fission dont les périodes seront considérablement réduites (1000 ans) mais que leur stockage reste indispensable. Ainsi, les 3 principes de gestion doivent être considérés comme des solutions complémentaires et non alternatives.

Suite à une question de M. MOUROT sur la légitimité du remplacement du parc nucléaire et l'estimation des réserves d'uranium, M. BIRRAUX évalue à une centaine d'années la durée probable d'exploitation (avec les réacteurs actuels) et indique qu'un nombre important de pays montrent leur intérêt pour l'EPR et le nucléaire en général. Il estime que dans les circonstances actuelles de réchauffement de la planète, l'énergie nucléaire est la seule alternative responsable. M. DOSE estime que le nucléaire est une solution intermédiaire comme l'ont été le pétrole ou le charbon et que d'autres sources d'énergie seront développées dans le futur.

Suite à une remarque de M. KAISER sur les notions de recherche fondamentale et appliquée, M. BATAILLE indique que ces deux types de recherche sont indissociables et qu'elles ne doivent pas être interrompues pour des raisons de coût. Cependant, une solution doit être apportée aujourd'hui à la gestion des déchets radioactifs, notamment les déchets

vitriifiés qui ne semblent pas susceptibles de valorisation. Le stockage géologique réversible apporte cette solution en laissant place à de futures options de gestion.

M. FERNBACH fait part de son étonnement suite aux remarques faites sur le fonctionnement du CLIS dans le rapport de l'OPECST. Il estime que, bien que le CLIS ait des efforts à faire en terme de communication, il reste un lieu privilégié de débat dans lequel les membres se sont investis de façon très importante et met à la disposition du public de nombreuses informations. M. BIRRAUX rappelle son attachement aux Commissions Locales d'Information (CLI) qui devront bénéficier d'un statut clairement défini par une loi (concernant notamment la présidence qui, selon lui, doit revenir à un élu), ainsi que de moyens de fonctionnement garantis.

En réponse à M. MOUROT sur la question de l'appartenance des déchets liés à l'exportation d'électricité française, M. BATAILLE indique que l'excédent d'électricité produit et exporté par la France est marginal en comparaison de la consommation nationale.

4) Questions diverses.

- Présentation des rapports de l'ANDRA et du CEA : M. FERNBACH fait part de sa participation à la journée consacrée à la remise des rapports sur les 3 axes de la loi. Il retient que la faisabilité du stockage est désormais acquise mais que la poursuite des recherches sur la zone de transposition est nécessaire. Il remarque également que le discours concernant la politique de gestion des déchets varie selon les interlocuteurs. A titre d'exemple, le CEA considère que si le principe du stockage n'était pas entériné, la capacité de stockage de La Hague serait suffisante pour assurer la gestion sur plusieurs dizaines d'années. M. PIGUET rappelle que la faisabilité de principe, qui constitue une première étape, a été démontrée et que les 10 ans d'études supplémentaires évoqués par le gouvernement concernent désormais une seconde étape de recherche de site et d'optimisation du stockage. Suite à une remarque de M. KAISER sur la réversibilité et son coût, M. BABEL précise qu'il ne faut pas confondre réversibilité et accessibilité permanente et que le coût de la réversibilité du stockage est probablement inférieur à celui d'un entreposage (coût de la maintenance et de la surveillance).

- Communication du CLIS : M. FERNBACH propose que des journalistes soient invités aux réunions de bureau afin que les principales informations reçues par le CLIS soient communiquées par voie de presse. M. le Préfet rappelle que le CLIS doit faire un effort de diffusion des informations liées à la gestion des déchets radioactifs et non de communication sur lui-même. Dans cette optique, il est décidé que le prochain numéro de la Lettre du CLIS sera consacrée aux principaux résultats acquis dans les 3 axes de la loi. M. STERPENICH est chargé de rédiger une synthèse sur ce sujet.

- Secrétariat scientifique : En raison du départ de M. STERPENICH (à compter du 1^{er} septembre), il est décidé de procéder à un appel à

candidatures auprès des organismes universitaires et de recherche des régions Lorraine et Champagne-Ardenne, avec publication d'une fiche de poste.

- Diffusion de documents: les bilans des recherches du CEA et de l'ANDRA, le 11^{ème} rapport de la Commission Nationale d'Evaluation, et le Livre blanc de l'ANCLI seront diffusés prochainement aux membres du CLIS.

5) Date et lieu du prochain bureau.

Sous réserve de confirmation, la prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 5 septembre 2005, à la Préfecture (l'horaire restant à préciser). A cette occasion, M. MERCADAL, président de la Commission particulière du débat public, sera invité afin de présenter les modalités de déroulement du débat national sur la gestion des déchets radioactifs.